

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

OBJET :

**BUDGET GÉNÉRAL -
COMPTE
ADMINISTRATIF
2019**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2020-25

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 20 juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José
MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL,
Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Monsieur Thierry PINOT qui a donné pouvoir
à M. Serge DELAVALLEE et M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir
à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Cédric COQUELIN a été nommé Secrétaire de Séance.

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué
par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif
présenté par le Maire.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 28 JUIL. 2020

Publié

le : 28 JUIL. 2020

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des
mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des
dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année.

Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui
suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de
l'année suivante.

Cette année, en raison des circonstances exceptionnelles liées à
la crise de la Covid-19 et par dérogation à l'article L. 1612-12 du
Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'organe
délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou
de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 doit
intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant que Monsieur Pascal GUEUGNON, 1^{er} adjoint, a été désigné, à l'unanimité, pour présider la séance lors du vote du compte administratif et que Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire en exercice, a quitté la salle lors du vote du compte administratif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme CLOUCHÉ et
M. LATINIER),**

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget général de la Ville de L'AIGLE, dressé par Monsieur le Maire, dont le détail figure en annexe et qui peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019		
	Total des mandats (dépendances)	7 534 913,20 €
	Total des titres (recettes)	8 016 767,14 €
A	DIFFERENCE	481 853,94 €
SECTION D' INVESTISSEMENT 2019		
	Total des mandats (dépendances)	5 031 397,17 €
	Total des titres (recettes)	5 734 147,50 €
A'	DIFFERENCE	702 750,33 €
RESULTATS REPORTES 2018		
	Fonctionnement	
B	002-EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	100 000,00 €
	INVESTISSEMENT	
B'	001-SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (D)	297 136,63 €
RESULTATS CUMULES		
C	Fonctionnement C = A + B	581 853,94 €
D	Investissement D = A' + B'	376 004,95 €
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT :		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	2 476 782,60 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	1 530 915,01 €
E	SOLDE	-945 867,59 €
	F = D + E = BESOIN DE FINANCEMENT	-569 862,64 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



(Handwritten signature in blue ink)

Philippe VAN-HOORNE